



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des Restos du Cœur

Question écrite n° 1287

Texte de la question

M. Julien Gokel alerte M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la situation de l'estaminet du Cœur de Dunkerque (59) et sur les difficultés qui pèsent de manière générale sur les Restos du Cœur. Ouvert depuis 18 ans maintenant, l'estaminet du Cœur apporte une assistance essentielle à de nombreuses familles. Chaque jour, entre 80 et 100 personnes en situation de grande précarité viennent dans ce lieu de rencontre pour partager un petit-déjeuner, un plat chaud et des moments de convivialité avec les bénévoles sur place. L'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie a poussé de plus en plus de personnes à se tourner vers ces structures qui subissent elles-mêmes les conséquences de l'inflation. La baisse des dons, le coût grandissant des achats alimentaires et la hausse des prix de l'électricité ou du gaz pèsent lourdement sur les associations. M. le député, qui a pu constater les forces et, malheureusement, les limites de l'accompagnement des personnes en situation de précarité, s'associe pleinement au cri d'alerte lancé par le responsable départemental des Restos du Cœur dans le Nord. La situation de l'estaminet du Cœur n'est pas isolée ; elle concerne d'autres structures associatives du département et de toutes les régions de France. En conséquence, il demande au Gouvernement s'il entend lancer un véritable plan d'urgence pour soutenir les Restos du Cœur et leur permettre de continuer leur combat contre la pauvreté et l'exclusion ; pour les centaines de milliers de bénéficiaires et l'ensemble des bénévoles, cette nouvelle aide de l'État est vitale.

Données clés

Auteur : [M. Julien Gokel](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1287

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : Solidarités, autonomie et égalité entre femmes et hommes

Ministère attributaire : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2024](#), page 5630